



Mise en place d'une Police Municipale à Gagnac-sur-Garonne

Depuis le 1^{er} juillet dernier, la ville de Gagnac-sur-Garonne s'est dotée d'un service de Police Municipale afin de renforcer les missions réalisées jusqu'alors par l'ASVP

(Agent de Surveillance de la Voie Publique).



Le nouveau policier municipal travaille :

- > D'une part en étroite collaboration avec les brigades de Gendarmerie de Fenouillet et Saint-Jory en tant qu'Agent de Police Judiciaire Adjoint ;
- > D'autre part, sous l'Autorité de Monsieur le Maire, pour toutes les missions relevant de l'autorité administrative (respect des arrêtés municipaux, protection de l'environnement, respect du Code de la route, nuisances sonores,...).

Les principales missions de la Police Municipale sont les suivantes :

- > Faire respecter et veiller à l'application des arrêtés du Maire ;
- > Contrôler le respect de la réglementation en vigueur lié au Code de la Route et au stationnement ;
- > Veiller à la sécurisation de l'espace public ;

Qu'est-ce qu'une Police Municipale ?

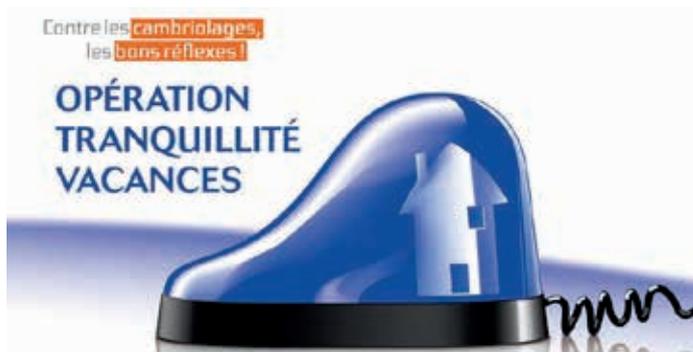
La Police Municipale est avant tout une police de proximité qui tente d'être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance. La Police Municipale s'efforce de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le Policier Municipal, qui exerce toujours en uniforme, a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il agit sous autorité du maire et possède des pouvoirs de police administrative mais aussi de police judiciaire.

- > Veiller à la sécurité des personnes aux abords des établissements scolaires mais aussi au sein de la commune ;
- > Assurer la mise en œuvre de missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien de la tranquillité ainsi que de la salubrité publique ;
- > Établir un lien avec les administrés en orientant et répondant aux demandes des particuliers ;
- > Mettre en œuvre l'opération « Tranquillité Vacances ».

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.



Les services de la police municipale (ou de gendarmerie) se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez compléter le formulaire disponible sur notre site internet :

<https://www.gagnac-sur-garonne.fr/operations-tranquillite/> et le retourner à la Police Municipale.



" La ville de Gagnac a souhaité se doter d'une Police Municipale afin de mener à bien des missions de prévention, de surveillance de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publique.

Ce service devenait indispensable à la ville de Gagnac au regard de l'augmentation de la population et de la multiplication des incivilités sur la commune.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, l'équipe municipale travaille depuis 18 mois dans la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune. Après la mise en place d'un réseau de fibre dédié, le fournisseur des équipements a été sélectionné dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence et nous tablons sur l'installation des premières caméras d'ici la fin de l'année.

Notre nouveau Policier Municipal jouera un rôle clé dans le déploiement de ce système de vidéoprotection".

Michel Simon,

Maire de Gagnac-sur-Garonne - Président du CCAS

Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelginest



"Après avoir exercé de nombreuses années à Toulouse, je souhaite dorénavant m'inscrire davantage dans des rapports de proximité et de confiance avec les habitants. J'ai été convaincu par la volonté et les moyens engagés par la municipalité pour préserver au maximum la tranquillité des Gagnacais et c'est avec enthousiasme que j'ai pris mes fonctions le 1^{er} juillet dernier".

Le Policier Municipal

Contact : 06 45 97 86 25

Mail : police.municipale@gagnac-sur-garonne.fr

Horaires : les vacations du Policier Municipal s'effectuent principalement en journée et en semaine mais ce dernier peut être présent sur la commune en soirée ou le week-end pour une meilleure efficacité.

Les brèves

> Pendant la période estivale, les travaux du nouveau restaurant scolaire se poursuivent, avec une trêve de courte durée sur la période estivale.

> Le service technique travaille à pied d'œuvre pour la remise en état des bâtiments du groupe scolaire tandis que le service entretien réalise, de son côté, un grand nettoyage des salles et équipements du groupe scolaire.

> Les services du Pôle territorial Nord vont réaliser les travaux de marquage du futur stationnement « zone bleue » sur la Place de la République et ses abords. La mise en œuvre de ce nouveau mode de stationnement se mettra en place progressivement à compter de la rentrée scolaire.

Nous vous tiendrons informés des modalités de ce nouveau mode de stationnement dans notre prochain numéro du Gagnacais.

Les dates à retenir :

Jeudi 1^{er} septembre :

Rentrée scolaire

Samedi 3 septembre :

Repas des Aînés

Samedi 10 septembre :

Forum des associations

Les horaires de la Bibliothèque :

Du 18 juillet au 02 septembre

Mardi : 14h-17h

Mercredi et Vendredi : 9h-12h - 14h-18h30

Jeudi : 9h-12h

Samedi : 10h-15h30

Fermeture au public du 1^{er} au 21 d'Août

Jeudi 01 septembre : 15h-18h

Vendredi 02 septembre : 14h-18h30



Retrouvons-nous sur www.gagnac-sur-garonne.fr

 et l'application **CityAll**

Directeur de la publication : Michel SIMON • Réalisation : Service Communication - IPNS • Tirage à 1 800 exemplaires.